

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 3 décembre 2025

Délibération 2025-12-02

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le trois décembre deux mille vingt-cinq, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Eric BARITHEL, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL et Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : M. Dominique DUBONNET

Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter : M. Gérard LACHENAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jacqueline CECCON et MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR et M. Jacques DALEX

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Charlotte BOETTNER, Julie MONTCOUQUIOL et MM. Xavier BRAND et Gerard LACROIX

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. François RAVOIRE, Roland LOMBARD et Jean-François PERISSOUD

Procuration : David DUPASSIEUX donne pouvoir à Pierre AGERON

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2025-12-02

Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu le 12 mars prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport.

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

I – Contexte général

Dans le cadre du budget 2026, plusieurs mesures sont envisagées, notamment un effort de désendettement et la réduction du déficit public. Cependant, ces initiatives sont critiquées par certains économistes, qui redoutent que ces coupes ne pénalisent encore davantage les plus vulnérables. Le débat s'articule autour de plusieurs axes :

- Réduction des dépenses publiques : la nécessité de diminuer le train de vie de l'État, tout en tenant compte de l'impact social.
- Augmentation des impôts : la question d'une hausse des impôts ne fait pas consensus, beaucoup redoutent une aggravation de la situation économique des ménages.
- Encouragement à l'investissement : les politiques publiques devront favoriser la relance de l'investissement pour stimuler la croissance économique.

Parallèlement, des tensions politiques émergent alors que diverses factions au sein du Parlement commencent à se questionner sur la légitimité de certaines mesures proposées. La complexité du contexte actuel rend les réformes budgétaires délicates à déployer, les risques de fragmentation politique étant élevés. L'incertitude demeure quant aux orientations données.

a)- La réaction des citoyens face aux mesures budgétaires

Les citoyens, déjà éprouvés par les aléas économiques, expriment une inquiétude croissante face à la gestion budgétaire. Une majorité d'entre eux s'interrogent sur l'impact des réformes budgétaires sur leur quotidien. Des manifestations et des mouvements sociaux sont toujours présents, alimentés par le sentiment que les décisions économiques ne tiennent pas compte des réalités vécues. Par conséquent, le gouvernement doit naviguer dans un climat de méfiance, cherchant à instaurer un dialogue constructif tout en recentrant ses priorités.

b)- Un climat d'incertitude politique et économique

La stagnation économique insiste sur des fractures déjà visibles dans la scène politique. Les partis d'opposition critiquent ouvertement les orientations budgétaires, arguant que le gouvernement ne prend pas en compte les attentes populaires. La situation est d'autant plus délicate que l'instabilité financière pose également des défis à la mise en œuvre des mesures envisagées.

Face à cette réalité, plusieurs questions se posent : comment le gouvernement va-t-il faire accepter ces coupes budgétaires face à une population déjà en souffrance ? Quels compromis devra-t-il établir avec les différentes forces politiques pour mener à bien les réformes budgétaires ? Des incertitudes persistent également autour de la réaction des marchés financiers, qui pourraient mal accueillir le plan d'économies envisagé.

Un équilibre délicat doit être trouvé pour garantir la stabilité économique, tout en préservant la cohésion sociale. Chaque décision devra être discutée et analysée avec soin, les conséquences à court et long terme étant scrutées de près par tous les acteurs économiques.

c)- L'impact des crises politiques sur les choix budgétaires

Le lien inextricable entre politique et économie se révèle avec une acuité particulière dans ce contexte. Les crises politiques continuent de modeler le paysage économique de manière significative. Chaque décision budgétaire doit alors prendre en compte cet environnement incertain, où la moindre mesure peut entraîner des répercussions imprévues sur la confiance des citoyens.

Des voix s'élèvent pour appeler à davantage de transparence et de consultations concernant les choix budgétaires. Cela pourrait jouer un rôle crucial dans la stabilisation de la situation. Cependant, la réalité politique en France est que les consensus sont difficiles à atteindre, rendant la mise en œuvre de solutions durables plus délicate.

Alors que la France s'apprête à affronter ces défis budgétaires, les perspectives d'avenir apparaissent incertaines. Les choix effectués en 2026 seront cruciaux pour l'évolution de la situation économique et sociale du pays. La nécessité d'une approche réfléchie et équilibrée se fait sentir, tant au niveau des investissements que des dépenses publiques.

II – Situation du SCoT du bassin annécien. Les principales évolutions au cours de l'année 2025.

a)- Périmètre du SCoT du bassin annécien :

Le périmètre du Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités et 78 communes, pour une superficie de 1021 km², dans lesquelles vivent près de 300 000 habitants.

b)- Analyse des données historiques

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
Total dépenses de fonctionnement	782 463,33 €	845 035,19 €
Total recette de fonctionnement	782 463,33 €	845 035,19 €
Total recette d'investissement	500 210,19 €	456 573,37 €
Total dépenses d'investissement	500 210,19 €	456 573,37 €

c)- Etat du personnel du SCOT

L'équipe technique du Syndicat Mixte compte trois agents en 2025. Une titularisation sur le grade d'Attaché suite à la réussite du concours est effective depuis le 20 mars 2025. La réussite à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, d'un adjoint administratif est aussi à saluer sur l'année 2025. Il n'est pas prévu de recrutements pour 2026.

d)- La finalisation du projet de SCoT

L'année 2025 a vu la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées se terminer, la mise en place de l'enquête publique et l'approbation à l'unanimité du projet de SCoT lors du comité syndical du 9 juillet.

e)- Mise en place d'indicateurs de suivi

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin annécien, approuvé le 9 juillet 2025.

La loi oblige à suivre et évaluer régulièrement sa mise en œuvre (articles L. 143-28 et R. 143-21 du Code de l'urbanisme). Cela passe donc par la création d'indicateurs fiables et partagés.

Les objectifs sont :

- D'analyser les données existantes (INSEE, DREAL, observatoires locaux, données communales) pour renseigner les indicateurs de la Pièce 5 - Annexe 3 - SCOT-BASS-ANN-Justification des

choix ; à l'exception du suivi de l'artificialisation des sols au titre du ~~ZAN qui est réalisée par le~~ Syndicat mixte du SCoT.

- De proposer une liste d'indicateurs utiles au pilotage du SCoT.
- D'assurer la compatibilité avec les exigences réglementaires et les besoins des élus/techniciens.
- D'animer des temps de travail avec les élus et techniciens.

F)- Le lancement de l'étude sur la fonctionnalité des sols

Depuis Mai 2024 à la demande du SCoT du Bassin Annécien, l'ANCT (représentée localement par la DDT) et le CEREMA ont mis en place un " accompagnement sur mesure " pour élaborer un outil d'aide à la décision s'appuyant sur les valeurs des sols.

Objectif de l'étude : Créer un outil d'aide à la décision collaboratif sur les valeurs et usages des sols, pour le SCoT du Bassin Annécien et ses partenaires qui soit également un outil de mise en œuvre de notre SCoT par l'entrée sol.

Le Syndicat mixte du SCoT souhaite faire converger les stratégies écologiques, agricole, bleue, ENR, ZAN... de chacun en outillant l'action des communes, intercommunalités, services départementaux, DDT, PNR, CAUE, Chambre d'Agriculture, acteurs du BTP, CCI... pour la planification, les documents d'urbanisme et la gestion des politiques sectorielles de chacun.

Le débat d'Orientation Budgétaires 2026

- L'engagement pris en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 relatif aux contributions des EPCI qui représentent la majeure partie des recettes du SCoT était de l'ordre de 439.000 € afin de couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement.
- Pour 2026, au regard du contexte national qui devrait impacter directement ou indirectement les collectivités il est proposé de baisser les contributions 2026 des EPCI de 10%. L'engagement porterait sur un montant des contributions de l'ordre de 395.000 €.
- Pour mémoire, le calcul de la contribution des EPCI est assis sur deux critères : La population DGF et le potentiel fiscal ; entraînant chaque année une variation relative de chaque contribution, en fonction du poids relatif de chacune d'elle par rapport à l'ensemble.
- L'essentiel des dépenses d'investissement sera constitué par des dépenses correspondant à l'impression des documents du SCoT, à l'étude sur la fonctionnalité des sols ainsi que la mise en place du suivi des indicateurs du SCoT.
- L'essentiel des dépenses de fonctionnement sera constitué des charges de personnels, du rafraîchissement des locaux, de l'animation des réseaux sociaux.
- Le syndicat mixte du SCoT n'a souscrit aucun emprunt et n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses liées à la révision ; des provisions ayant été constituées au cours des exercices précédents.